

**Extrait du Procès-Verbal
Des délibérations du 12 avril 2024
DEL-2024-30**

Nombre :

- * de conseillers en exercice : 68
- * de Présents : 21
- * de Représentés : 2
- * de Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. André AGOSTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. François BERNARDI, M. Benoît BRUZI, M. Gérard CASANOVA, M. Yannick CASTELLI, Mme Marie-Ange DESIDERI, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Marcel FERRARI, M. Marc Marie FILIPPI, M. Toussaint FILIPPINI, M. Jean-Etienne FRISONI, M. JULIEN Justin, M. Sébastien LAURELLI, M. Dominique MITRIDATI, M. Lionel PASQUALINI, M. Toussaint PIERI, M. Antoine POLI, Mme Marie-Odile ROSSI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : M. Paul-Louis GIANNECCHINI, M. Jean-François MATTEI.

Absents : Mme Emilie ALBERTINI, M. Dominique ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Nathalie ANGELINI, Mme Michèle AN TOMARCHI, M. Paul BATTESTI, M. Grégory BIAGGI, M. Pascal BIAGGI, Mme Françoise CAMPANA, M. Jean-Joseph CANTELLI, Mme Claudine DEYBER, M. Dominique FABRE, M. Balthazar FEDERICI, Mme Marie-Jeanne FEDI, Valérie FERRANDI, M. Jean-Marc FRANCESCHI, M. Alexandre GAMBOTTI, Mme GANDOIN Sylviane, M. René GATTACCECA, M. Vital GERONIMI, M. Charles GIACOMI, Mme Alix GIOVANNONI, M. Etienne GIUDICELLI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, Mme Marguerite HOURTOLOU, M. Paul INNONCENZI, Mme Laurence LEONI MAZIERE, Mme Maryline LEPORATI, Mme Christiane MARIOTTI, M. Joseph MATTEI, M. Pierre ORSINI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Joseph PASTINI, M. Xavier PIACENTINI, Mme. Stella PIERI, M. Etienne RAFFALLI, M. Antoine François RODOLPHI, M. Pascal SARTI, M. Pierre-Ange SENCY, Mme. Patricia SOULLARD, 1^{er} adjoint de la commune de PIEDIPARTINO Nicolas MAZZONI, M. Ange STRAFORELLI, M. Félix TAMBINI, M. Jean-Sauveur VALLESI.

OBJET: Demande de financement pour l'installation d'un système de comptage pour les matières de vidange et plan de financement.

NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 15 avril 2024 et que la convocation du Conseil avait été faite le 05 avril 2024. L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril à quatorze heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Médiathèque de Folelli, sous la présidence de Antoine POLI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, Monsieur Jean-Claude ALBERTINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Président a rappelé à l'Assemblée délibérante, en vertu des disposition de l'article L.2121-17 du CGCT, que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisque qu'elle faisait suite à une précédente séance de l'Assemblée régulièrement convoquée le 29 mars 2024 pour un Conseil communautaire en date du 05 avril 2024, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le 05 avril 2024 pour un Conseil communautaire en date du 12 avril 2024.

La station d'épuration de la Casinca est équipée d'une fosse de réception des matières de vidange.

La Communauté des Communes souhaite maîtriser les matières de vidange issues de fosses septiques qui peuvent poser deux types de problèmes :

- En termes de qualité : les dépotages, de par la nature des matières peuvent nuire au fonctionnement de la station,
- En termes de quantité : la réglementation sur l'assainissement autonome va engendrer une augmentation des fréquences d'entretien des fosses septiques, donc des volumes à dépoter puis à traiter.

La collectivité procède actuellement à la mise en place de conventions avec les entreprises de curage de la micro-région visant à leur permettre de disposer d'un point de dépotage conforme et à rendre le contrôle qualitatif plus rigoureux.

Pour ce faire, les dépotages doivent donner lieu à l'établissement d'un bordereau de suivi des déchets.

La mise en place d'un système de comptage au niveau de la fosse de réception des déchets permettrait d'émettre en temps réel le Bordereau de Suivi de Déchet, de quantifier la charge entrante sur la station et d'adapter le traitement et de facturer le coût de traitement.

Les travaux principaux peuvent se résumer ainsi :

- Fourniture et pose d'une canalisation en INOX avec vanne motorisée,
- Installation d'un piège à cailloux,
- Installation d'un broyeur,
- Installation d'un débitmètre,
- Installation d'un coffret électrique avec lecteur de badge,
- Paramétrage du système de comptage.

Le coût total de cette opération est estimé à **104 600.00 € H.T** regroupant les travaux pour un montant de 96 800.00 € H.T, et les prestations intellectuelles pour un montant de 7 800.00 € H.T.

Dans le cadre de ce projet, Monsieur le Président propose à l'Assemblée délibérante de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau et de la Collectivité de Corse, selon le plan de financement suivant :

Financeurs	Taux (%)	Montant HT
Agence de l'Eau/ Collectivité de Corse	90%	94 140.00 €
Communauté de communes – Autofinancement	10%	10 460.00 €
TOTAL	100%	104 600.00 €

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE

- **D'approuver** le plan de financement pour l'installation d'un système de comptage pour les matières de vidange.
- **D'Autoriser** et **mandater** le Président à mener les démarches pour la mise en place du financement de l'opération .
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget de la Collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

Fait à Vescovato les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre,

Le Président,

A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "Le Président" in the center and "COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA" around the perimeter.

Antoine POLI